
5 Contrôle des résultats

5.1 Objectifs et vue d'ensemble

Le contrôle des résultats a pour objectif d'obtenir des effets protecteurs élevés de la manière la plus efficace possible.

L'exécution des mesures dans le cadre des soins subventionnés dans les forêts de protection doit être contrôlable dans le sens des sept principes énoncés plus haut. En outre, l'efficacité des mesures doit être démontrée. Il faut s'employer à ce que les nouvelles connaissances et expériences puissent être intégrées aussi rapidement que possible dans les interventions sur le terrain, grâce à une démarche de controlling appropriée.

Le contrôle des résultats comprend quatre niveaux:

- 1 Contrôle de l'exécution: Les mesures prévues ont-elles été effectuées au bon endroit et dans les règles de l'art?
- 2 Analyse des effets: Quels effets les mesures prises - ou l'absence volontaire de mesures - ont-elles sur l'état de la forêt?
- 3 Contrôle de l'atteinte: Dans quelle mesure l'état de la forêt correspond-il aux profils: d'exigences recommandés?
- 4 Analyse des objectifs: Les profils d'exigences sont-ils appropriés?

Le controlling est un ensemble de démarches réunissant la planification, la mise en œuvre, le contrôle et le pilotage. Il se fonde avant tout sur le contrôle de l'exécution et sur l'analyse des effets. Le contrôle de l'atteinte des objectifs livre des informations sur la planification forestière à un niveau supérieur. L'analyse des objectifs pose cette question fondamentale: les objectifs, et notamment les profils d'exigences, sont-ils appropriés?

L'objectif du contrôle des résultats est exigeant et ne peut être atteint qu'avec la participation de divers spécialistes aux différents niveaux de contrôle. Nous présentons en détail ces quatre niveaux, car il n'est pas évident de comprendre à première vue la nécessité d'introduire ces quatre niveaux, ni de savoir ce qui doit être contrôlé et quelles sont les instances compétentes. Il est important de préciser que les quatre niveaux de contrôle ne sont pas le fruit d'une réflexion théorique, mais qu'ils résultent de la résolution de problèmes concrets.

5.2 Contrôle de l'exécution

Lors du contrôle de l'exécution, on examine si les mesures prévues ont été effectuées au bon endroit et dans les règles de l'art.

Question: comment garantir que des mesures sylvicoles efficaces soient effectuées au bon endroit et conformément aux objectifs?

Solution: la mise en œuvre des soins doit être contrôlable sur le terrain à l'aide d'un système simple d'échantillonnage.

Comme le contrôle des résultats sylvicoles a pour but l'efficacité des soins, il faut que les informations obtenues grâce aux placettes témoins puissent être valorisées aussi rapidement et complètement que possible dans la pratique sylvicole.

Le contrôle des résultats est nécessaire pour permettre aux services forestiers des cantons et de la Confédération de donner des informations sûres à des tiers au sujet des soins aux forêts (soins prodigués au bon endroit, dans le cadre prévu, et dans les règles de l'art). Les contrôles sur place ne doivent occasionner que de faibles coûts de documentation. On a besoin pour ce faire d'un plan d'exécution et d'un descriptif simple des mesures prescrites pour chaque unité d'intervention.

Les conditions préalables au contrôle et à son déroulement sont présentées dans l'annexe 3.

5.3 Analyse des effets

L'analyse des effets a pour but d'examiner si les mesures prises - ou l'absence volontaire de mesures - entraînent l'effet souhaité sur l'état de la forêt.

Question: comment le gestionnaire peut-il choisir les mesures à appliquer?

Solution: le gestionnaire observe et documente l'effet de ses mesures - ou de l'absence volontaire de mesures - sur les placettes témoins. Fort des expériences ainsi acquises, il améliore continuellement l'efficacité des soins à la forêt de protection.

Alors que la Confédération peut définir les exigences en rapport avec les dangers naturels et les stations (standards valables à un moment donné), les mesures doivent se référer à l'état et aux possibilités d'évolution de chaque peuple-